

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

SOMMAIRE

Préambule

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- | | |
|----------------------------|--------|
| 1. Au niveau international | page 3 |
| 2. Au niveau national | page 4 |
| 3. Au niveau local | page 5 |

II - CONTEXTE FINANCIER ET BUDGET 2025 **page 6**

- | | |
|---|---------|
| 1. Les finances de la commune fin 2024 | page 7 |
| 2. Les prévisions de dépenses de fonctionnement | page 9 |
| 3. Les prévisions de recettes de fonctionnement | page 13 |
| 4. Le programme d'investissement | page 16 |
| 5. Gestion de l'endettement | page 20 |

Conclusion	page 21
------------	---------

Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 106 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

En application de cet article pour adopter le référentiel M57, les collectivités sont tenues d'appliquer le cadre précisé aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent, la collectivité qui opte pour le référentiel M57, comme la commune de Hyères les Palmiers depuis l'exercice 2022, applique l'article L.5217-10-4 du CGCT, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles.

Aussi, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans un délai maximum de 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif avec présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Sans caractère décisionnel, il est néanmoins une étape impérative avant l'adoption du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le débat permet :

- d'être informé sur la situation financière de la Commune,
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de Budget Primitif,
- d'analyser le programme d'investissements.

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Au niveau international

En 2025, les perspectives relatives à l'activité mondiale devraient demeurer robustes, mais se modérer légèrement à plus long terme.

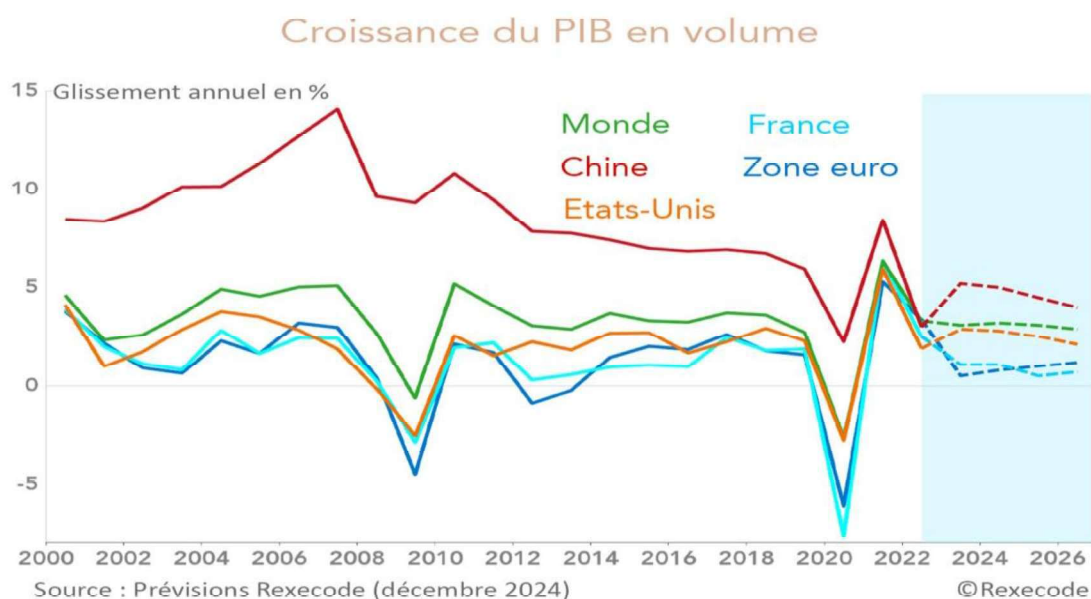
Le PIB mondial en volume devrait croître de 3,2 % en 2024 et de 3,3 % en 2025 et se maintenir à 3,3 % en 2026.

Le léger ralentissement prévu de la croissance mondiale devrait résulter principalement des anticipations relatives à une croissance plus lente en Chine, reflétant des effets démographiques défavorables, et d'une décélération de l'activité aux États-Unis.

En outre, le prolongement des guerres en Ukraine et au Proche-Orient invite à la prudence sur les tendances économiques à venir.

Concernant la zone euro, l'économie a été soutenue début 2024 par les exportations et une hausse des dépenses des ménages. Ces tendances devraient se confirmer malgré ce contexte incertain.

Dans l'ensemble de la zone euro, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établirait à 0,8 % en 2024, avant d'accélérer à 1,0 % en 2025 et 1,4 % en 2026.



Au niveau mondial, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

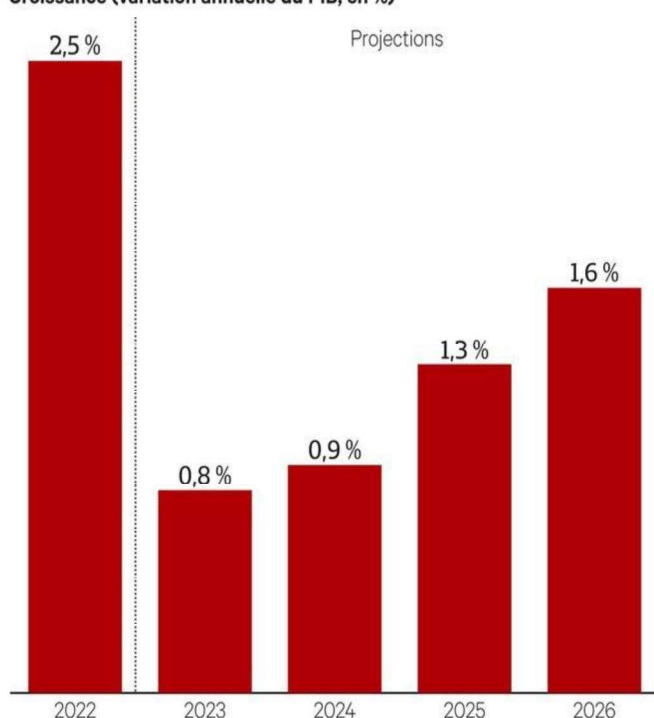
2. Au niveau national

Au cours d'une année marquée notamment par les Jeux olympiques et paralympiques organisés à Paris, le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de 1,1 % en 2024 (INSEE).

Le PIB s'est en revanche contracté de 0,1 % au quatrième trimestre.

Les prévisions économiques de la Banque de France

Croissance (variation annuelle du PIB, en %)



SOURCES : INSEE, BANQUE DE FRANCE

En 2025, l'économie française devrait continuer de croître à un rythme assez faible, de l'ordre d'un quart de point par trimestre, soit 0,9 % en moyenne annuelle.

La demande intérieure serait en effet affectée non seulement par les mesures de consolidation budgétaire, mais aussi par le contexte d'incertitude qui les entoure.

De ce fait, la consommation des ménages progresserait modérément après avoir connu une croissance atone en 2024.

La contribution du commerce extérieur à la croissance serait toujours positive, mais moindre qu'en 2024 en raison d'une normalisation des importations après une période de recul marqué.

La contribution de l'investissement privé resterait négative, mais nettement moins qu'en 2024.

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation totale devrait diminuer ainsi nettement, passant de 3,0 % en glissement annuel au premier trimestre à 1,9 % au quatrième trimestre.

Cette diminution proviendrait essentiellement de la dynamique baissière des prix des biens alimentaires et énergétiques.

En 2025, l'inflation devrait diminuer de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année et baisse du prix du baril).

3. Au niveau local

La censure du gouvernement Barnier a provoqué la suspension de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 dont l'adoption n'a eu lieu que le 06 février 2025.

Plusieurs dispositions du projet de loi de finances 2025 auront des conséquences importantes sur le budget de la commune en 2025.

La loi de finances pour 2025 est marquée par la réduction des dépenses publiques et par la participation des collectivités à cet « effort » de rationalisation à hauteur de 2,2 milliards d'euros contre 5 milliards d'euros pour la première mouture du PLF 2025 présentée fin 2024.

Pour parvenir à cette baisse, il a été décidé de :

- geler le reversement de TVA aux collectivités permettant une économie de 1.2 milliard d'euros à l'Etat,

- d'instituer un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » des collectivités (Dilico), celui-ci concernant un nombre plus élevé de communes mais une cinquantaine de départements pour des montants moindres permettant la mise en réserve d'un total d'1 milliard d'euros.

De même, le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Par ailleurs, la loi de Finances a retenu une revalorisation à hauteur de + 1,7 % des valeurs locatives cadastrales compte tenu de l'inflation constatée en fin d'année 2024.

En effet depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est effectuée pour l'exercice N en fonction de l'inflation constatée à l'exercice N-1, sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté par l'INSEE au mois de novembre.

Enfin, la hausse décidée des cotisations employeurs à la CNRACL de 12 points (3 points par an pendant 4 ans), bien que ne relevant pas de la Loi de finances puisque appliquée par décret, aura une incidence importante sur l'évolution des charges de personnel.

II - CONTEXTE FINANCIER ET BUDGET 2024

C'est dans le contexte détaillé ci-dessus que la commune a entrepris la préparation de son Budget Primitif 2025.

Dans cette optique, les arbitrages budgétaires ont eu lieu en janvier afin d'envisager les orientations budgétaires de l'exercice 2025.

En effet, le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité et même si le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas encore le Budget Primitif, il définit les principaux axes de la stratégie financière.

La bonne gestion financière de la Ville lui permet d'afficher une situation financière saine et solide nonobstant un contexte économique international et national incertain.

En effet, la commune qui n'a plus emprunté depuis 2014 dispose toujours de réserves pour couvrir et financer le programme d'investissement sans emprunt sur l'année 2025 et le reste du mandat.

Afin de rechercher de nouveaux équilibres, les grands axes du Budget Primitif 2025 porteront sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des taux d'imposition, la maîtrise de la dette et la préservation d'un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre le financement des investissements.

1. Les finances de la commune fin 2024

A la clôture de l'exercice 2024, la politique budgétaire rigoureuse mise en place depuis 2014 par la municipalité a permis aux finances de la commune de mieux résister et d'afficher des résultats solides.

Malgré un contexte économique et institutionnel incertain et inédit, les recettes de fonctionnement de la commune ont bien résisté et affichent une progression en 2024 par rapport à l'exercice 2023.

Notamment, les produits des impositions directes et les produits des services communaux (piscine, entrées du musée, restauration scolaire et activités périscolaires) ont connu une évolution dynamique par rapport à l'exercice précédent.

Impactés par le ralentissement du marché de l'immobilier, les droits de mutation ont connu une baisse par rapport à l'exercice 2023.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2024 de + 2,4 % pour s'établir à un montant de 85 382 135 € (hors cessions).

Dans le même temps, des efforts de maîtrise des charges réelles de fonctionnement ont été entrepris en 2024 pour contenir les augmentations subies.

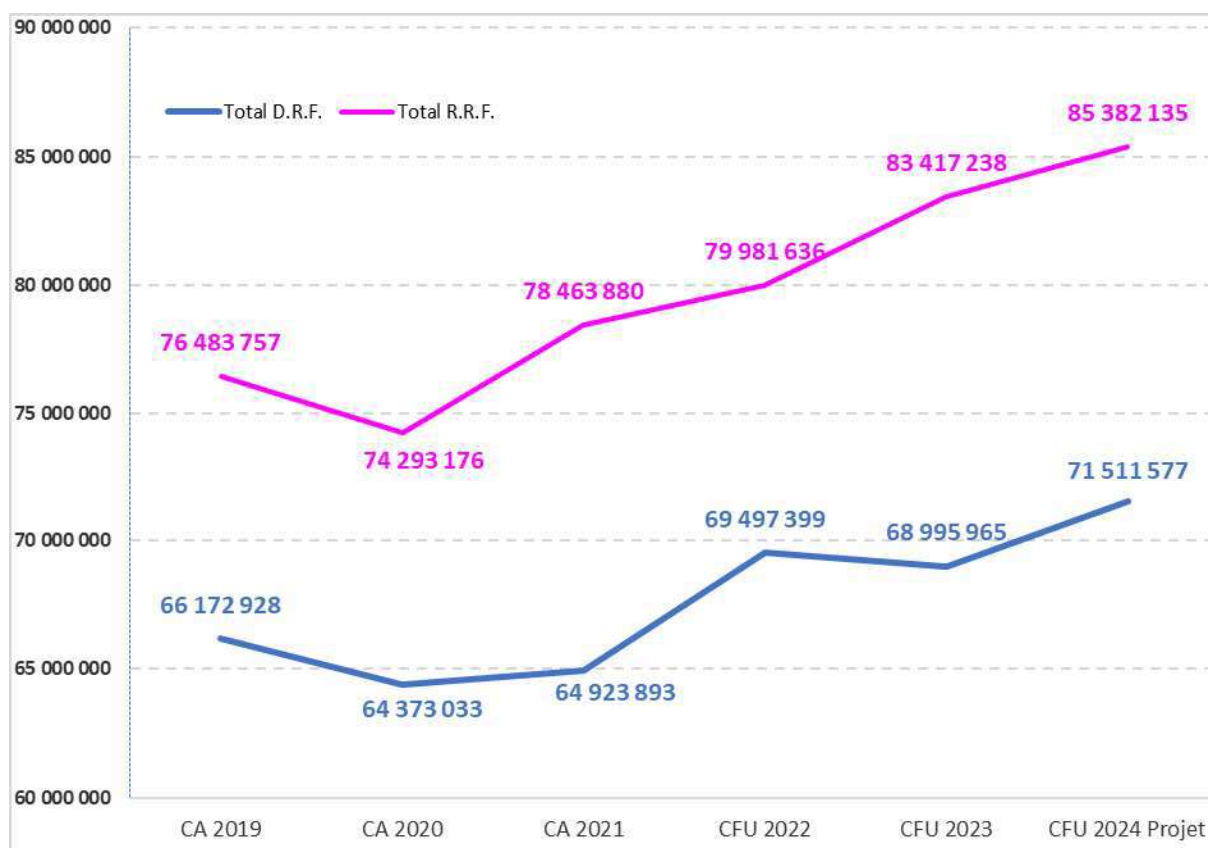
En effet, la commune a vu ses dépenses de personnel progresser de près de 706 000 € et ses charges à caractère général de près de 740 000 € notamment suite à l'augmentation des coûts des prestations des nouveaux marchés attribués (restauration scolaire, entretien des bâtiments communaux, ...).

Ensuite, la commune a vu également son attribution de compensation augmenter de près de 500 000 € suite au transfert de la compétence « Navettes » et a aussi revalorisé la subvention du C.C.A.S. de 500 000 € dans le cadre de sa politique sociale.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 71 511 577 € soit une hausse de + 3,6 %.

La conjugaison de ces facteurs a permis de maintenir un très haut niveau d'épargne brute, sécurisant ainsi la poursuite du programme d'investissement.

.



Evolution du niveau d'épargne

LIBELLE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 Projet
Total D.R.F.	66 173	64 373	64 924	69 497	68 996	71 512
Total R.R.F.	76 484	74 293	78 464	79 982	83 417	85 382
Épargne brute (hors cessions)	10 311	9 920	13 540	10 484	14 421	13 871
Épargne nette (hors cessions)	6 660	7 485	11 212	8 232	12 483	11 926

Ainsi, dans le but de conserver un haut niveau d'épargne afin d'assurer le bon fonctionnement des services publics en faveur de la population et le maintien d'un niveau élevé d'investissement pour le devenir de la commune, des efforts ont été établis sur les prévisions de dépenses.

2. Les prévisions de dépenses de fonctionnement

L'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Libellé	BP 2024	Prévision 2025	Ecart	%
Charges à caractère général	16 115 667,00	17 427 445,63	1 311 778,63	8,1%
Charges de personnel	39 849 598,00	40 903 118,00	1 053 520,00	2,6%
Atténuation de produits	4 952 959,00	5 424 803,00	471 844,00	9,5%
Autres charges de gestion courante	11 290 456,00	11 339 689,00	49 233,00	0,4%
Charges financières	450 000,00	325 000,00	-125 000,00	-27,8%
Charges exceptionnelles	80 040,00	42 600,00	-37 440,00	-46,8%
Dotations aux amortissements et provisions	100 000,00	30 000,00	-70 000,00	-70,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	72 838 720,00	75 492 655,63	2 653 935,63	3,6%

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de + 3,6 % en 2025.

Les principales variations enregistrées sont les suivantes :

- Hausse des charges à caractère général

En Euros	Budget 2024	Prévisionnel 2025	Écart	%
Achats de fluides et de fournitures	7 736 310 €	8 524 512 €	788 202 €	10,2%
Achats de services extérieurs	8 271 197 €	8 779 371 €	508 174 €	6,1%
Impôts et taxes	108 160 €	123 563 €	15 403 €	14,2%
Total charges à caractère général	16 115 667 €	17 427 446 €	1 311 779 €	8,1%

L'augmentation des dépenses relatives aux achats de fluides et de fournitures provient principalement de la hausse tarifaire attendue sur le futur marché d'électricité (+ 620 000 €) et de la régularisation sur une année complète des nouveaux tarifs du marché de restauration scolaire attribué en septembre 2024 (+ 270 000 €).

Dans le même temps, les prévisions sur les autres fluides (combustibles et eau) sont en baisse de - 100 000 €.

L'augmentation sur les achats de services extérieurs trouve son origine dans la progression des prix du marché d'entretien de la piscine (+ 190 000 €), de la revalorisation des cotisations d'assurances (+ 70 000 €), de l'augmentation des frais de gardiennage (+ 80 000 €) et de la hausse des frais d'entretien de pose et de dépose du balisage (+ 116 400 €).

- Maîtrise des dépenses de personnel

En 2025, les frais de personnel s'établiront à 40 903 118 €, soit une hausse limitée de + 2,6% par rapport au Budget Primitif 2024.

Les dépenses de personnel représentent environ la moitié du budget de fonctionnement de la Ville.

Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national et sous l'effet du "glissement-vieillesse-technicité", G.V.T., lié à la "pyramide des âges" des effectifs.

Le G.V.T. peut être évalué à 2,16 % de la masse salariale pour l'année 2025.

Les frais de personnel sont également impactés par la répercussion de l'effort de recrutement d'agents de police municipale (+ 8) combinée à un ralentissement des départs en retraite suite à la réforme des retraites et de la mise en place du dispositif de la retraite progressive.

Un certain nombre de mesures réglementaires et d'engagements pris en faveur des agents influe sur les frais de personnel.

L'augmentation d'un point du taux de cotisation maladie URSSAF, de trois points pour le taux CNRACL, de + 2 % du SMIC au 1^{er} novembre 2024 ainsi que l'obligation de participation à la prévoyance, l'augmentation des frais médicaux, et l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant représentent un montant global estimé de 938 708 €.

Les rémunérations prévues pour l'ensemble du personnel en 2025 s'élèveraient à environ 27,43 M€ bruts, somme répartie pour 89,34 % sur les agents titulaires (24,51 M€) et 10,66 % sur les non-titulaires (environ 2,92 M€).

Les heures supplémentaires représenteraient environ 316 500 € soit 1,15 % des rémunérations prévues.

Les compléments de rémunérations en NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour les titulaires s'élèveraient à 180 000 € bruts (0,66 % des rémunérations à verser), alors que les primes et indemnités représenteraient une moyenne de 22,23 % des salaires bruts des agents (env. 5,62 M €).

L'effectif permanent au 1^{er} janvier 2025 est de 757 agents.

Répartition des effectifs par filière au 1er janvier :

Filières	2024	2025
Administrative	240	246
Culturelle	24	29
Technique	249	246
Sanitaire et sociale	44	45
Sportive	31	29
Police municipale	71	79
Animation	86	83
Total	745	757

En 2025, 15 départs à la retraite sont prévus et 10 retraites progressives. Excepté les postes très qualifiés ne pouvant être pourvus par un redéploiement en interne ou pour les services sanctuarisés tels que la sécurité, les départs ne donneront pas lieu à remplacement systématique.

Il est également prévu de faire appel au dispositif du Service Civique (environ 10 contrats).

- Hausse de 9,5 % des atténuations de produits

Ce chapitre enregistre le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre la loi SRU.

Cette variation est essentiellement due, d'une part, à la hausse de l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence Navettes en 2024 (+634 906 €) et, d'autre part, à la baisse du prélèvement versé au titre de la loi SRU d'un montant de 274 000 € en 2025 contre 439 000 € au Budget Primitif 2024.

En outre, en accord avec la loi de Finances 2025, un montant de 350 000 € a été provisionné au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » des collectivités (Dilico), sous réserve de notification du montant définitif.

- Diminution des charges financières : - 125 000 €

Ce chapitre intègre les frais correspondants aux intérêts des emprunts de la commune.

La diminution est corrélée à l'encours de dette qui diminue.

- Hausse limitée des autres charges de gestion courante : + 49 233 €

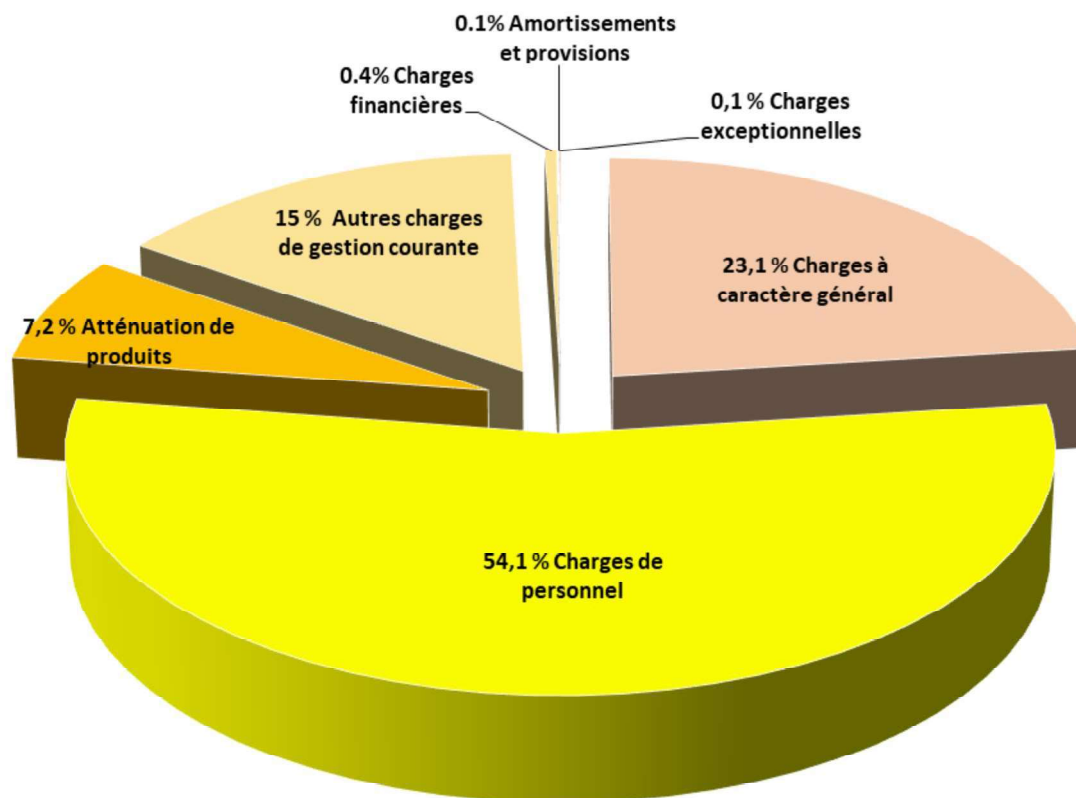
Ce poste enregistre notamment les dépenses réalisées par la Ville au titre des subventions versées aux associations et aux établissements publics locaux (CCAS et Caisse des Ecoles).

Cette augmentation est imputable en grande partie à la hausse de la subvention d'équilibre versée au C.C.A.S. qui passe de 6,5 M€ en 2024 à 6,6 M€ en 2025.

Pour le reste, la commune a maintenu en 2025 le montant des subventions versées aux associations.

Par ailleurs, un montant de 500 000 € a été budgété dans l'optique d'indemniser les commerçants impactés par la dernière phase des travaux du centre-ville.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement s'effectue de la façon suivante :



3. Les prévisions de recettes de fonctionnement

De façon générale, l'évaluation des recettes réelles de fonctionnement varie selon leur nature. Elles sont impactées notamment par les dispositions prévues par les lois de finances, l'évolution des tarifs des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts locaux et les évolutions structurelles des dotations de l'Etat.

Libellé	BP 2024	Prévision 2025	Ecart	%
Atténuations de charges	42 000,00	52 000,00	10 000,00	23,8%
Produits des services du domaine	5 896 335,00	6 139 663,00	243 328,00	4,1%
Impôts et taxes	1 877 298,00	1 922 407,00	45 109,00	2,4%
Fiscalité locale	62 712 740,00	63 612 585,00	899 845,00	1,4%
Dotations, subventions, participations	11 166 059,00	10 894 010,00	-272 049,00	-2,4%
Autres produits de gestion courantes	1 260 023,00	1 750 845,36	490 822,36	39,0%
Recettes réelles de fonctionnement	82 954 455,00	84 371 510,36	1 417 055,36	1,7%

L'estimation des recettes réelles de fonctionnement augmente de + 1,7 % en 2025.

Les principales variations des recettes réelles de fonctionnement sont les suivantes :

- Fiscalité locale et impôts et taxes : + 944 954 €

Les prévisions de recettes fiscales sont basées sur une progression de + 1,7 % appliquée sur les bases d'imposition, conformément à la réglementation en vigueur.

Les prévisions budgétaires 2025 ont été réalisées sur la base de taux d'imposition inchangés par rapport à l'exercice précédent (taux d'imposition inchangés depuis 2019).

Par ailleurs, le produit des jeux du Casino a été estimé sur la base du montant encaissé en 2024, soit un montant prévisionnel de 2 250 000 € en 2025.

Concernant les droits de mutation, une estimation prudente de 4 000 000 € a été faite compte tenu de l'état actuel du marché immobilier.

- Produits des services et du domaine : + 243 328 €

Les produits des services et du domaine enregistrent les recettes provenant de prestations et redevances (concession cimetière, redevances du centre de loisirs et restauration scolaire, stationnement, occupation du domaine public, piscine, ...) et du remboursement par les budgets annexes des personnels communaux mis à leur disposition.

D'une part, il est prévu une hausse des recettes du Musée, de la restauration scolaire et de la Piscine (+ 394 000 €).

D'autre part, en raison de la diminution des effectifs mis à disposition de la Métropole ou des associations, la Ville enregistre une diminution des remboursements de la charge salariale correspondante (-120 000 €).

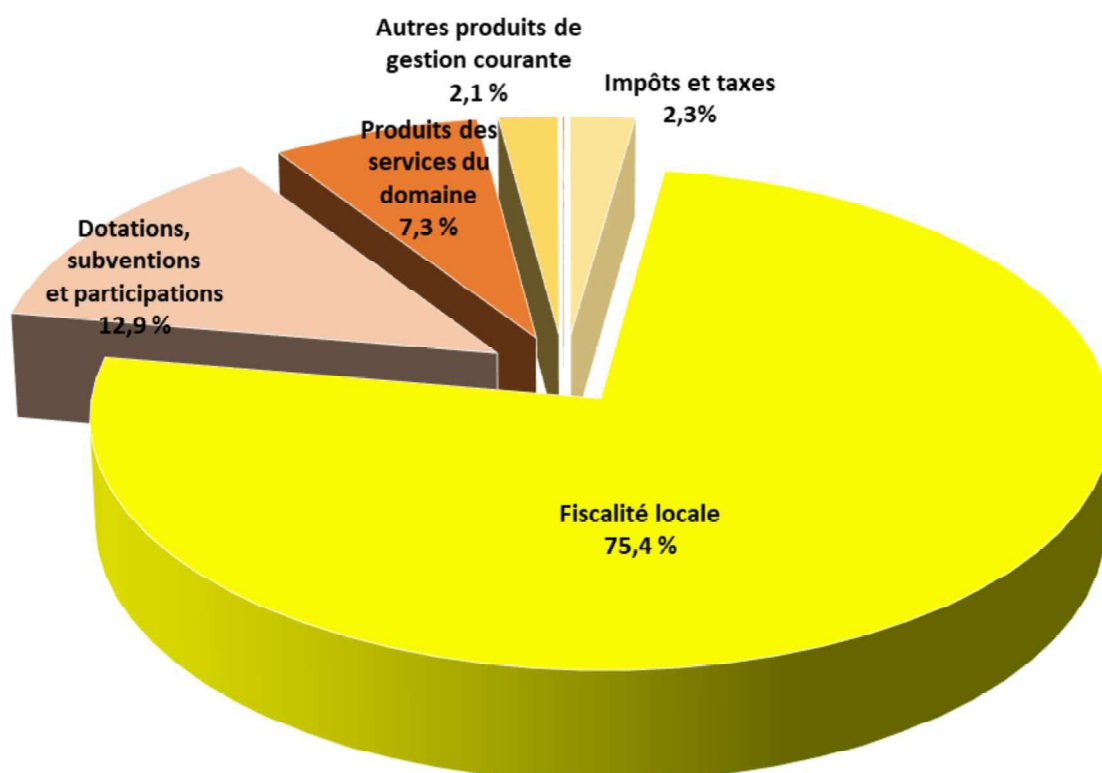
- Dotations et participations : - 272 049 €

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers, des dotations de compensation de l'Etat et des subventions reçues des principaux partenaires institutionnels de la commune.

Ainsi, il est essentiellement composé de la Dotation Globale de Fonctionnement, des dotations de compensations versées par l'Etat et de subventions et participations reçues d'autres collectivités.

La diminution attendue provient de la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation (- 286 948 €).

La répartition des recettes réelles de fonctionnement s'effectue de la façon suivante :



Synthèse de la section de fonctionnement

Comme chaque année, les prévisions budgétaires sont établies avec pertinence et précaution à la fois en dépenses et en recettes.

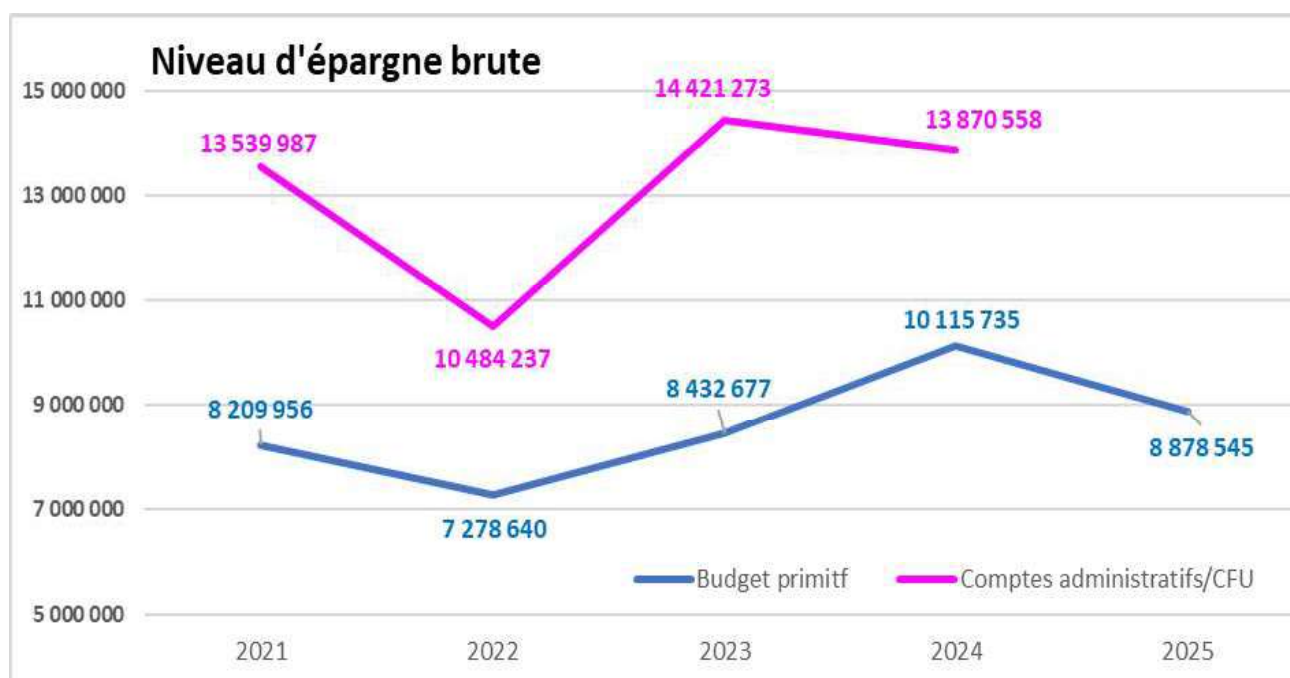
L'examen prévisionnel de la section de fonctionnement 2025 fait apparaître un niveau d'épargne conséquent, traduction des choix faits depuis 2014 en matière de gestion des finances de la Ville.

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024 Projet	BP 2025
Total D.R.F.	64 373	64 924	69 497	68 996	71 512	75 493
Total R.R.F.	74 293	78 464	79 982	83 417	85 382	84 371
Épargne brute (hors cessions)	9 920	13 540	10 484	14 421	13 871	8 879
Épargne nette (hors cessions)	7 485	11 212	8 232	12 483	11 926	7 059

En effet, grâce à la politique rigoureuse de gestion des dépenses de fonctionnement, conjuguée à l'optimisation des recettes de fonctionnement, la clôture des opérations de l'exercice 2024 présente des résultats solides, les finances de la commune ayant très bien résisté aux différents chocs externes subis.

En effet, le résultat de fonctionnement reporté en 2025 s'établit à 26 013 453,64 € contre 24 552 810,11 € en 2024.

Au regard du résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 26 013 453,64 € et des efforts de gestion consentis sur les dépenses de fonctionnement, la commune peut, cette année encore, en s'appuyant sur cet autofinancement important, décider de **maintenir à l'identique ses taux d'imposition** tout en finançant le programme d'investissement **sans avoir recours à des emprunts nouveaux**.



4. Le programme d'investissement

Des investissements importants seront réalisés en 2025 sur la Ville d'Hyères, directement par la commune ou par l'intermédiaire de MTPM.

Les dépenses relevant des compétences purement communales s'élèveront à 47,05 M€ (hors AC versé à TPM) et comprendront notamment les opérations suivantes :

- Travaux de création d'un espace muséal sur le site archéologique d'Olbia,
- Travaux de restauration de l'Eglise Anglicane de Costebelle,
- Travaux de réhabilitation de la maison de l'environnement et la maison Gensollen,
- Travaux de réhabilitation de l'Espace 3000,
- Travaux de rénovation de la base nautique de l'Almanarre,
- Travaux de rénovation de l'Olivastre,
- Travaux permettant la réouverture de l'Eglise Saint-Isidore,
- Bâtiments administratifs, scolaires et sportifs : amélioration, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,
- Ecoles : études relatives à la réhabilitation de l'école Paule Humbert, rénovation des clôtures de l'école Anatole France, renaturation des cours d'école de Saint-Exupéry maternelle et élémentaire,
- Reprise des revêtements des stades Berteau et Perruc,
- Travaux de requalification des plateaux sportifs du Golf Hôtel
- Cybersécurité, sécurisation des accès et contenus.

Ces investissements seront financés cette année encore sur l'épargne de la collectivité.

Les dépenses relevant de la Métropole seront ventilées comme suit :

Au titre de l'antenne d'Hyères financés par l'attribution de compensation d'investissement de 6,62 M€ actuellement :

- Travaux de restauration de la fontaine Galliéni,
- Réhabilitation des îlots des carrefours du 11 novembre et d'Ambroise Thomas,
- Poursuite des travaux pour la réalisation d'un jardin économe en eau sur le terre-plein central de la Voie Léopold Ritondale,
- Réhabilitation de l'échangeur du lycée agricole,
- Régénération de la Pinède de la Capte,
- Réhabilitation du rond-point Jean d'Agrève au Port,
- Réhabilitation du Jardin d'Orient,
- Poursuite des études pour la réalisation d'une maison Grand Site aux salins des Pesquiers,
- Etudes paysagères pour la requalification des parkings d'arrière plage sur la façade Est du tombolo,
- Travaux sur réseaux pluviaux : chemin du Père Eternel et chemin de la Verlaque,
- Poursuite de la requalification de la rue de la ferme à Porquerolles,
- Poursuite de la requalification de la route de Toulon,
- Requalification de la rue Jean Natte Sud,
- Continuité piétonne du chemin de la Plaine de Bouisson,
- Travaux de voirie chemin du père éternel,
- Requalification de l'avenue Ambroise Thomas et création d'une piste cyclable,
- Requalification des avenues Jean Jaurès / Pasteur,
- Poursuite des travaux de requalification de l'avenue Gambetta – Phase III,
- Fin des études de requalification de voirie rue des Capucines et grotte des fées,

En complément en 2025, la Métropole continuera à financer sur son budget propre des travaux et/ou des études concernant les opérations d'intérêt métropolitain comme suit :

- Pôle d'Echange Multimodal,
- Etudes relatives à l'instauration d'un pendulaire entre la Gare et l'aéroport,
- Poursuite du Réaménagement de la route de l'Almanarre,
- Barreau routier de la zone Saint-Martin.

Situation des autorisations de programme au 31/12/2024 :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N (1)	Restes à financer (exercices au-delà de N)
0701 -Collégiale Saint-Paul	1 227 660,32	0,00	1 227 660,32	1 223 881,67	3 778,65	0,00	3 778,65
Financement encaissé ou restant à encaisser*			398 170,87	398 170,87	0,00	0,00	0,00
1601- Musée des cultures et du paysage	6 248 499,87	0,00	6 248 499,87	6 117 095,20	131 404,67	0,00	131 404,67
Financement encaissé ou restant à encaisser*			2 437 301,00	1 720 636,00	716 665,00	716 665,00	0,00
1701- Réhabilitation base nautique	2 748 000,00	0,00	2 748 000,00	2 542 432,68	205 567,32	0,00	205 567,32
Financement encaissé ou restant à encaisser*			245 000,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00
2401- Espace 3000	23 950 000,00	0,00	23 950 000,00	0,00	3 000 000,00	1 409 431,02	22 540 568,98
Financement encaissé ou restant à encaisser*			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Il s'agit des subventions FRAT, CRET, Départementales, de l'État et de tous les organismes institutionnels partenaires

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

L'ouverture de trois autorisations de programme est programmée lors du vote du Budget Primitif pour les opérations suivantes :

- Eglise Anglicane de Costebelle,
- Terrains de sports,
- Site archéologique d'Olbia.

Les recettes d'investissement du budget communal seront constituées de :

- 7,7 M€ de subventions d'investissement (État, Région, Département du Var, Métropole TPM) et de reports de subventions (à percevoir dès les travaux terminés et payés)
- 3,64 M€ de produit de cessions prévues,
- 3,20 M€ constitués par le FCTVA pour 2,48 M€, la taxe d'aménagement pour 0,51 M€ et 0,21 M€ pour la fondation du patrimoine,
- 4,17 M€ de remboursement par la Métropole de dépenses de participations diverses liées à la convention d'aménagement avec V.A.D,

Aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2025 grâce à un autofinancement prévisionnel d'un montant de 30,8 M€ provenant du résultat de fonctionnement reporté et de l'épargne brute permettant le financement des investissements.

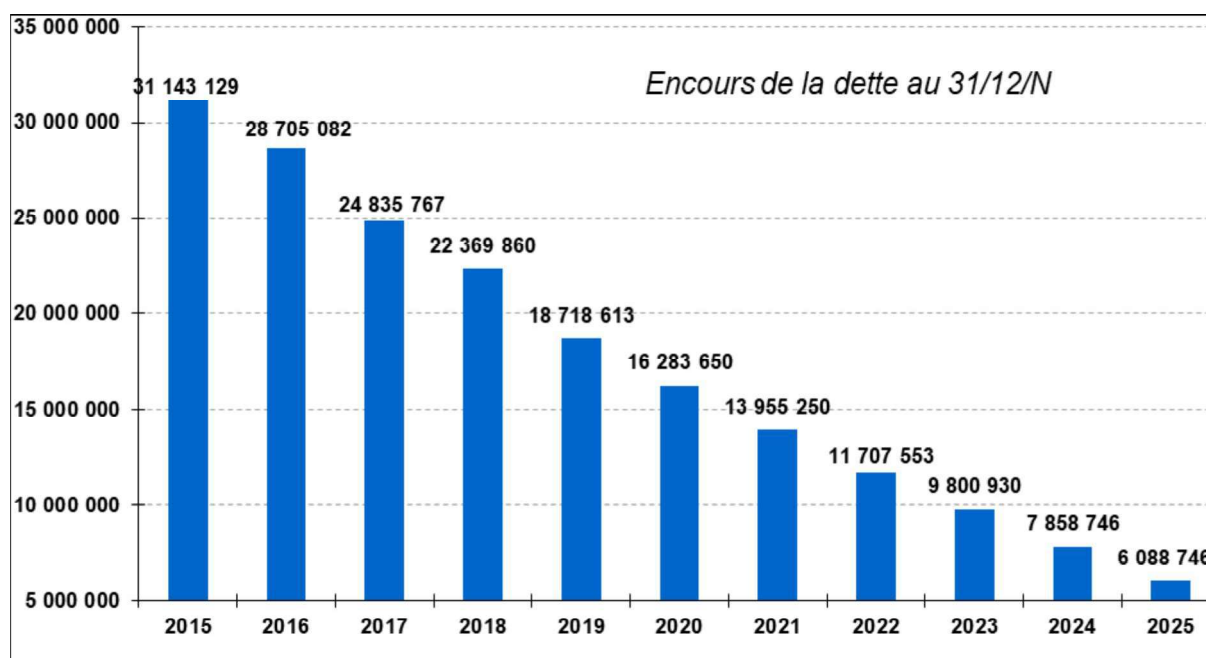
5. Gestion de l'endettement

En 2024 et comme depuis l'exercice 2014, aucun emprunt n'a été souscrit.

La commune a sollicité d'autres ressources (subventions, autofinancement, cessions) pour financer son programme d'investissement.

En 2025, dans la continuité de cette politique de gestion de la dette, aucun nouvel emprunt ne sera souscrit.

Le montant des remboursements d'emprunts à intervenir sur 2025 s'élevant à 1 770 000 €, l'encours de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2025 à 6 088 746 €.



L'évolution de l'annuité de la dette sur la période 2024-2025 est la suivante :

	CA 2024	BP 2025
Intérêts	403 852 €	325 000 €
Capital	1 942 183 €	1 770 000 €
Annuité	2 346 035 €	2 095 000 €

La capacité de désendettement s'établira alors à 0,69 an en 2025 contre 0,57 an en 2024.

(Pour rappel, Capacité de désendettement = Encours de dette / Epargne brute ; seuil critique 12 ans)

Conclusion

Les principales orientations pour le budget 2025 seront donc les suivantes :

- Taux d'imposition inchangés,**
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général),**
- Encours de la dette en diminution,**
- Investissement maintenu à un haut niveau,**
- Financement des investissements sans emprunt,**
- Maintien d'une épargne significative grâce à une gestion rigoureuse,**
- Préservation de la capacité future à investir à travers une épargne nette positive et une capacité de désendettement très faible.**